



Le C@rrefour Express

Décembre 2010



En ce dernier bulletin électronique avant la période des Fêtes, toute l'équipe du CAMF tient à remercier ses membres pour leur soutien, leur participation à nos projets ainsi que pour leur dévouement envers les familles, les enfants et les aînés qui résident sur leur territoire.

De la part du conseil d'administration et de toute l'équipe du Carrefour action municipale et famille, nous vous souhaitons un excellent Temps des Fêtes et une année 2011 à la hauteur de vos ambitions.

Le MFA lance un programme de subvention à l'intention des villes

Famille et Aînés
Québec 

Le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) a annoncé, le 23 novembre dernier, le début de l'appel de projets concernant la troisième édition du Programme de soutien à des projets issus de la communauté en matière de conciliation travail-famille-études lancé en juin 2008. Ce programme accorde une aide financière à des projets novateurs pour aider les citoyens à concilier le travail ou les études avec la vie familiale. Les municipalités et organismes qui désirent œuvrer en ce domaine doivent déposer leurs projets d'ici le 17 décembre 2010.

L'une des caractéristiques premières de ce programme est qu'il s'adresse directement à des projets issus de la communauté et que la mobilisation des acteurs locaux et les partenariats en sont des aspects-clés. Ce programme s'adressait auparavant uniquement aux organismes sans but lucratif (OSBL) et aux Conférences régionales des élus (CRÉ), mais cette année, les municipalités et municipalités régionales de comté (MRC) pourront aussi présenter des projets s'adressant aux travailleurs/travailleuses et aux étudiants(es) ayant des responsabilités liées à la famille (enfants à charge, responsabilité d'un parent malade ou en perte d'autonomie). Le but ultime est d'aider les milieux de vie à réduire les difficultés rencontrées par les étudiant(e)s et les travailleurs/travailleuses qui ont des responsabilités familiales en apportant des solutions concrètes et durables en réponse à leurs besoins. Par exemple, un milieu qui ne dispose pas d'un service de garde en période estivale pourrait penser à rencontrer ses partenaires de la communauté pour implanter ce service si le besoin s'en fait sentir.

Le ministère de la Famille et des Aînés soutiendra les projets acceptés pour un pourcentage maximal de 75 % des coûts du projet, jusqu'à concurrence de 50 000 dollars. 70 % de l'enveloppe budgétaire sera réservée à des projets où les besoins sont déjà connus, donc pour les organismes et les municipalités, tandis que le 30 % restant sera consacré à des projets où les besoins restent à définir, donc pour les CRÉ et les MRC. Ce montant doit être perçu comme une aide au démarrage du projet, puisque le demandeur devra inclure dans son document de présentation une section expliquant comment le projet se poursuivra après la fin de la subvention et avec quels moyens financiers. Jusqu'à présent, 38 projets ont été acceptés et réalisés depuis la mise sur pied du programme il y a trois ans. L'investissement total (incluant les nouveaux budgets) de ce programme est de 2 millions de dollars.

Pour de plus amples informations : www.mfa.gouv.qc.ca

Capsules sur la conciliation famille-travail : le CAMF expose ses idées

TÉLUQ

L'université à distance
de l'UQÀM

Le 10 novembre dernier, M. Marc-André Plante, directeur général du CAMF, a participé à la réalisation de capsules vidéo sur le thème de la conciliation famille-travail. Ces capsules seront présentées à des étudiants du cours Introduction aux relations industrielles donné par M^{me} Amélie Bernier, professeure à la télé-université du Québec (TÉLUQ).

M. Plante s'est donc prêté au jeu de faire connaître le point de vue, les rôles, les interventions et les idées du CAMF en matière de conciliation famille-travail dans les relations industrielles. Il était accompagné par M^{me} Marie-France Benoît, conseillère à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et M. Éric Paquette, président du Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec (RJCCQ). Une belle initiative de la TÉLUQ qui permettra aux futurs gestionnaires de mieux comprendre les avenues de la conciliation famille-travail-études.

Journée internationale des personnes âgées : un franc succès!



Qu'on l'appelle « Journée internationale des aînés », « Journée internationale des personnes âgées » ou « Journée internationale des personnes âgées », ce jour inscrit à l'agenda international de l'Organisation des Nations Unies a été célébré à de nombreux endroits au Québec. Le CAMF avait mentionné lors d'un précédent bulletin que plusieurs événements se préparaient pour cette journée, et profite de cet outil de communication pour féliciter à nouveau les participant(e)s, les organisateurs/organisatrices et les personnalités publiques impliqués dans cette journée qui honore nos aînés!

Plusieurs municipalités et MRC avaient annoncé leurs intentions depuis la mi-septembre et force est de reconnaître que l'implication et la motivation étaient au rendez-vous! Nous tenons à féliciter les villes de Saint-Georges, Rivière-du-Loup, Granby, Boisbriand ainsi que la MRC des Appalaches pour leurs événements et leur dévouement auprès des aînés, de même que l'arrondissement de Charlesbourg. Des dîners animés, des fêtes populaires, des conférences et activités diverses ont ensoleillé la journée de centaines d'aînés. Nous ne pouvons évidemment pas nommer toutes les municipalités et tous les organismes ayant réalisé des actions ou des événements en ce jour de fête, mais nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont donné de leur temps pour les aînés, qui doivent garder de cet événement de très bons souvenirs.

Encore une fois, félicitations à tous et à toutes!

Du nouveau pour « Municipalité amie des aînés »



La ministre responsable des Aînés, M^{me} Marguerite Blais, a confirmé le 17 novembre dernier que 112 nouvelles municipalités et MRC avaient été acceptées dans le cadre de la démarche MADA. Selon le ministère de la Famille et des Aînés (MFA), un total de 177 municipalités québécoises seraient donc engagées dans la démarche MADA, ce chiffre incluant les projets-pilotes de la démarche « Ville amie des aînés » (VADA).

Par ailleurs, la date limite pour le dépôt d'une demande de subvention a été revue au 15 décembre prochain. La raison principale est que les budgets du programme MADA, étant donné la forte demande, seront bientôt épuisés. Après cette date, les demandes ne pourront être formulées avant 2011, et donc traitées par le MFA en 2012. Nous recommandons aux municipalités et MRC qui désireraient participer à cette démarche et ainsi améliorer la qualité de vie de leurs aînés, d'envoyer un dossier de candidature avant le 15 décembre 2010. Il est important de mentionner que le programme concernant les politiques familiales municipales (PFM) n'est pas concerné par les exigences de MADA. Vous pouvez sans problème déposer une demande pour une PFM selon les critères établis par le programme.

Pour toute question ou tout commentaire : cefilion@carrefourmunicipal.qc.ca